

LOI N° 2017-10 DU 19 JUIN 2017

portant autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Vienne, le 09 novembre 2016, entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 mai 2017 ; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de douze millions (12 000 000) de dollars US équivalant à six milliards sept cent vingt millions (6 720 000 000) de francs CFA (au taux indicatif de 1 dollar = 560 F CFA), signé à Vienne, le 09 novembre 2016, entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement partiel du projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



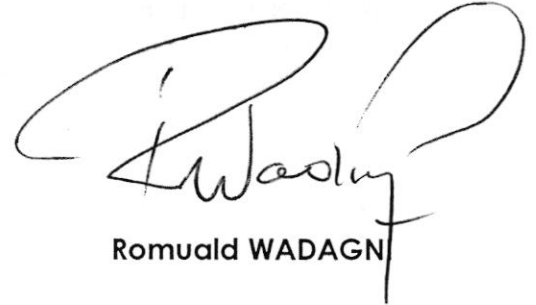
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,



Delphin Olorounto KOUDANDE

Ampliations: PR 06 – AN 4 – CC 02 CS 02 – CES 02 – HAAC 02 – HCJ 02 – MESGPR 02 – MJL 02 – MEF 02 – MAEP 02 – AUTRES
MINISTERES 17 – SGG 04 – JORB 01.